

<b>Intitulé de l'ingénieur : Génie Côtier et Aménagement</b>		
<b>Semestre : 4</b>		
<b>Intitulé de l'UE : Découverte</b>		
<b>Intitulé de la matière : Droit de la mer</b>		
<b>Volume horaire : 25h</b>	<b>Crédits : 25</b>	<b>Coefficients : 1</b>
<b>Objectifs de l'enseignement :</b> Connaitre toutes les réglementations qui gouvernent la mer.		
<b>Connaissances préalables recommandées :</b> -		
<b>Contenu de la matière : 25h</b>		
<b>1 - Les espaces maritimes</b>		
<b>1.1 - Les espaces maritimes généraux</b>		
1.1.1 Les eaux intérieures		
1.1.2 La mer territoriale		
1.1.3 La zone contiguë		
1.1.4 La zone économique exclusive		
1.1.5 Le plateau continental		
1.1.6 La haute mer		
1.1.6 Les fonds marins		
<b>2 – La recherche scientifique marine</b>		
<b>2.1 Régime de la recherche scientifique dans la mer territoriale</b>		
<b>2.2 Régime de la recherche scientifique dans la zone économique exclusive et le plateau continental</b>		
<b>3 – La préservation du milieu marin</b>		
<b>3.1 La prévention de la pollution</b>		
3.1.1 La pollution volontaire		
3.1.2 La pollution accidentelle		
<b>Mode d'évaluation :</b> Examen de fin de semestre Contrôles continus : (tests en séances de cours, épreuves orales, devoirs)		